YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU

DELIBERATION N°2000/09/806a

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE DE L'ESSONNE RELATIVE AUX TRAVAUX DE BATIMENT ET D'ESPACES VERTS, ASSOCIATION « BIEN VIVRE A YERRES » 57-59 RUE DE LA GRANGE

Le Conseil Municipal,

VU le contrat de ville intercommunal entre les communes de Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Epinay-sous-Sénart, Quincy-sous-Sénart et Yerres,

VU le contrat de ville communal de la ville d'Yerres,

VU le courrier de Monsieur le Préfet de l'Essonne en date du 19 juillet 2000 indiquant les aides de la Préfecture, dans le cadre des projets d'investissement et de fonctionnement liés au contrat de ville,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'agrandir et d'aménager le bâtiment municipal mis à la disposition de l'Association « Bien Vivre à Yerres » 57-59 rue de la Grange à Yerres, et d'aménager son espace extérieur,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances,

A l'unanimité,

APPROUVE le projet d'agrandissement et d'aménagement du bâtiment municipal mis à la disposition de l'Association « Bien Vivre à Yerres » 57-59 rue de la Grange ainsi que l'aménagement de son espace extérieur,

SOLLICITE une subvention de l'Etat au taux maximum,

DIT que la dépense est inscrite sur le budget 2000,

CERTIFIE la prise en charge du solde de l'opération en cas de défaillance des cofinanceurs,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents afférents à l'attribution de cette aide financière.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
29 SEP. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 29.9.2000 et de la publication le 29.9.2000
Le Maire,